THÔNES
Cœur des Vallées

Envoyé en préfecture le 20/03/2025
Reçu en préfecture le 20/03/2025
Publié le 21/03/2025
ID : 074-217402809-20250320-THDEC25026-AU

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/026

TARIFS - ESPACE CŒUR DES VALLÉES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Considérant la nécessité de procéder à la modification d'un des tarifs de l'Espace FIER de l'Espace Cœur des Vallées suite à une erreur matérielle ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de **FIXER** les tarifs comme suit :

Espace FIER (salle du Fier + cuisine + espace bar)	Tarifs 100%	Tarifs 75%	Tarifs 50%	Tarifs 25%
RDC Journée	600 €	450 €	300 €	150 €
RDC week-end	1 200 €	900 €	600 €	300 €
RDC - vendredi + week-end	1 400 €	1 050 €	700 €	350 €
Espace Beauregard (salle Beauregard + cuisine + espace bar)	**Tarifs 100%**	**Tarifs 75%**	**Tarifs 50%**	**Tarifs 25%**
1er étage journée (9h-1h)	800 €	600 €	400 €	200 €
1er étage week-end	1 600 €	1 200 €	800 €	400 €
1er étage vendredi + week-end	2 200 €	1 650 €	1 100 €	550 €
Espace Cœur des Vallées (COMPLET - haut et bas)	**Tarifs 100%**	**Tarifs 75%**	**Tarifs 50%**	**Tarifs 25%**
ECDV journée	1 400 €	1 050 €	700 €	350 €
ECDV week-end	2 800 €	2 100 €	1 400 €	700 €
ECDV - Vendredi et week-end	4 000 €	3 000 €	2 000 €	1 000 €
SUPPLÉMENTS	**Tarifs 100%**	**Tarifs 75%**	**Tarifs 50%**	**Tarifs 25%**
LOGE	100 €	75 €	50 €	25 €
CUISINE RDC (plonge) si location 1ER	200 €	150 €	100 €	50 €
Services				
Vaisselle / Nettoyage vaisselle	1€/pers			
Dégradation bâtiment ou matériels	100 € (Forfait base + réparation sur devis			
Intervention du personnel communal (Tarif horaire)	65€/h (majoration nuit de 30% -22h/7h)			
Location matériel SPECTACLE	500 € (caution obligatoire de 2 000 €)			
Intervention astreinte	130 €/h (majoration nuit de 30% -22h/7h)			
Perte Badge ou clé ascenseur	50 € (majoration nuit de 30% -22h/7h)			

Envoyé en préfecture le 20/03/2025
Reçu en préfecture le 20/03/2025
Publié le 21/03/2025
ID : 074-217402809-20250320-THDEC25026-AU

ARTICLE 2 : de **FIXER** les réductions de tarifs comme suit :

- 100% : pour les particuliers résidents hors du territoire communal, entreprises hors territoire communal, partis politiques et les associations hors territoire communal
- 75% : entreprises Thônaines
- 50% : CCVT et particuliers résidents sur le territoire communal
- 25% : associations Thônaines
- Gratuité : une fois par an pour l'assemblée générale des associations thônaines.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

THÔNES, le 20 Mars 2025

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 20 MARS 2025 ET PUBLICATION LE 21 MARS 2025

Le Maire,

MAIRIE DE THÔNES (HAUTE-SAVOIE)

Pierre BIBOLLET